



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 49156

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation particulièrement préoccupante des vacataires du premier degré enseignant les langues vivantes étrangères dans le département de la Réunion. Alors qu'ils sont près d'une centaine à enseigner principalement l'anglais et l'allemand, ils ont été brutalement remerciés à la fin du mois de juin 2000, pour des raisons financières et administratives. Cette décision, malgré le maintien des enseignants titulaires, remet en cause l'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré à la Réunion, alors même que la maîtrise de ces langues dès le plus jeune âge sera une des principales conditions de la réussite des générations futures dans une société qui s'internationalise chaque jour davantage. De plus, elle jette dans le désarroi une centaine d'enseignants vacataires qui sont confrontés à une situation de précarité particulièrement éprouvante. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage, d'une part de donner des instructions de telle sorte que cette regrettable situation ne se renouvelle plus à la prochaine rentrée, et d'autre part de créer un nombre d'emplois budgétaires correspondant aux besoins en matière d'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré à la Réunion.

Texte de la réponse

L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré est l'une des priorités du recteur de l'académie de la Réunion. Afin d'assurer cet enseignement au plus grand nombre d'élèves fréquentant les écoles élémentaires de l'île, il est fait appel à des agents vacataires recrutés en appui des maîtres du premier degré habilités et nommés sur des postes ELVE. Il est exact que, pour l'année scolaire 1999-2000, les moyens délégués à l'académie n'ont permis la rémunération de ces intervenants extérieurs au nombre d'une centaine, que jusqu'au 30 juin 2000, la fin de l'année scolaire étant fixée au 25 juillet. L'académie de la Réunion ne devrait plus connaître une telle situation pour la prochaine année scolaire, le ministère de l'éducation nationale ayant mis en place, dans le cadre du collectif budgétaire 2000, les crédits permettant de couvrir la totalité des besoins. L'enseignement des langues vivantes étrangères sera donc assuré, à partir de la prochaine rentrée scolaire, pour la totalité des classes de cours moyen ouvertes à la Réunion. Le nombre d'enseignants du premier degré habilités à dispenser cet enseignement sera également en augmentation puisque le nombre de postes fléchés ELVE passera de 200 à 274, soit une progression de 35 %. Une réflexion est en cours, relative aux conditions dans lesquelles la totalité de ces enseignements pourrait être assurée par des maîtres titulaires, objectif retenu par le recteur.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49156

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4326

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6062